

MÉMOIRE

Présenté à

La Commission sur le
développement économique
et urbain et l'habitation



Organisme Respire
2024

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	1
RECOMMANDATIONS	3
POUR EN SAVOIR PLUS.....	6
CONTACT	8

CONTEXTE

Depuis 2021, Respire étudie la nuit montréalaise dans le cadre de sa mission qui consiste à offrir des services de recherches qualitatives sur des enjeux urbains.

Avec la collaboration de l'Université de Montréal, du projet TRYSACES et du Conseil jeunesse de Montréal, nous avons fait une étude exhaustive, par entrevues et observations, des pratiques des jeunes dans six parcs de Montréal entre 16 h le soir et 3 h du matin. Nous réalisons maintenant une recherche sur le travail émotionnel des employé.es de l'industrie nocturne, pour Montréal 24/24.

Ces recherches sont nécessaires : la nuit est souvent stigmatisée, crainte, bruyante, perçue comme libre de structure et de contraintes. Conséquemment, avec la bonne politique, la nuit représenterait un milieu à capitaliser pour ses retombées artistiques, culturelles, donc économiques.

Nos travaux et la recherche démontrent que la nuit est aussi un moment assez banal. C'est un temps où se déroulent des activités quotidiennes, routinières de plusieurs. La nuit est un moment intéressant pour les jeunes, non pas seulement parce qu'elle permet d'explorer les limites de la liberté, mais parce que des rythmes

différents peuvent s'exprimer que sous la surveillance du personnel enseignant ou des parents. C'est le moment idéal pour chiller entre amis, l'activité qui a été le plus rapportée lors de nos observations et entretiens. Selon l'âge (avant 18 ans ou après), chiller entre amis peut prendre plusieurs formes : assis ensemble avec de la musique dans un parc, ou assis autour d'un bon repas. Il faut retenir le caractère non-productif (économiquement) de cette activité, tout de même essentiel pour le développement social, psychologique, et physique.

Chiller implique un déplacement pour se réunir, un lieu pour s'asseoir, de l'équipement pour étirer le temps. Cela nécessite donc des transports adéquats, des moyens financiers pour les utiliser, un espace agréable, confortable, accueillant et sécuritaire, des installations sanitaires propres, inclusives, bien équipées, du wi-fi, un personnel formé bienveillant. Que cet espace soit un parc ou un bar, selon l'âge, les besoins sont les mêmes.

Dans sa banalité, la nuit est également le moment productif pour plusieurs. La nuit est le travail des employé.es des bars et restaurants, notamment. Les personnes du milieu festif nocturne contribuent fortement à l'économie, mais les services offerts comme les services publics, prennent peu en considération les particularités de leur milieu : horaires décalés du jour, déplacements nécessaires mais possibilités limitées, moyens financiers saisonniers et fluctuants, expression d'identités de genre.

Notre constat est similaire à celui d'autres villes européennes : la détresse chez les employé.es de la nuit est grande, à cause des conditions de travail stressantes, précaires, et tolérantes face aux différentes formes de harcèlement et de violence. Une politique de la nuit ne peut faire fi de la main-d'œuvre qui rend possibles les occasions d'affaire, qui dynamise l'expérience culturelle, qui assure le bon déroulement de la vie nocturne.

RECOMMANDATIONS

Notre mémoire consiste donc à rappeler à la Commission, les recommandations issues de l'Avis [Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics](#) (2022) publié par le Conseil jeunesse de Montréal, de partager les recommandations anticipées de la recherche sur le travail émotionnel des employés de l'industrie nocturne, et des recommandations provenant notamment de nos travaux auprès des adolescentes.

- 1. Que la Ville de Montréal se dote d'une politique de la nuit axée sur la reconnaissance de la nuit comme un espace où se tiennent des activités banales et légitimes, afin de favoriser la reconnaissance et l'acceptabilité sociale des activités nocturnes en dehors des événements culturels et des lieux de consommation, ainsi que la tenue pendant la nuit d'activités typiquement diurnes ;*
- 2. Que la Ville de Montréal favorise la participation des Montréalais.es à la vie nocturne, tout en veillant à prendre en compte leurs capacités économiques dans la programmation et l'organisation de l'offre de services et d'activités nocturnes.*

3. *Que la Ville de Montréal développe une offre de services et d'activités nocturnes, mais également de services publics (bibliothèque, poste, soutien médical, etc.) et décentralisés par le biais de budgets participatifs, de consultations publiques et d'un soutien financier, et qu'elle porte une attention particulière aux besoins et aux attentes à l'échelle locale ;*
4. *Que la Ville de Montréal favorise l'inclusivité dans le développement d'activités nocturnes et qu'elle montre un souci pour la diversité des profils et des besoins des jeunes et des employé.es, notamment :*
 - a. *en assurant l'accessibilité physique pour les personnes en situation de handicap ;*
 - b. *en tenant compte des jeunes mineur.es dans l'offre municipale, notamment en offrant des espaces qui respectent leurs capacités économiques et légales (lieux sans alcool, par exemple) ;*
 - c. *en combattant activement les problèmes de discrimination et de profilage qui empêchent ou découragent la participation de certain.es aux activités nocturnes.*
5. *Que la Société de transport de Montréal améliore la desserte sur l'île de Montréal et qu'elle permette une utilisation nocturne des transports en commun, en améliorant les heures, les lignes, les fréquences, les services « entre deux arrêts », l'accessibilité universelle, les transitions intermodales ;*
6. *Que la Ville de Montréal améliore la qualité et l'accessibilité des espaces publics et des espaces verts, des lieux de consommation dans les quartiers moins bien desservis, dans une logique d'équité territoriale ;*
7. *Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, adapte l'éclairage aux diverses pratiques nocturnes, entre autres en offrant un éclairage dirigé plus tardivement, voire toute la nuit, dans certains lieux stratégiques*

tels que les sentiers et allées traversant les parcs publics et les rues, ainsi que les installations sportives, tout en respectant les directives du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal afin qu'un tel éclairage ne constitue pas une nuisance pour le voisinage ;

- 8. Que la Ville de Montréal fasse installer dans l'espace public et dans les lieux de consommation, du mobilier adéquat, innovant et universellement accessible, comme des tables et des bancs bien entretenus, un accès à l'eau, un réseau sans fil efficace, des poubelles et des conteneurs pour les matières recyclables et les contenants consignés, des installations sanitaires complètes, des tables à langer ;*
- 9. Que la Ville de Montréal développe une offre de services publics adéquate et adaptée à une fréquentation nocturne toutes saisons, notamment en soutenant l'accessibilité ;*
- 10. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec le SPVM, lutte contre les problèmes de discrimination et de profilage racial et social par la mise en place de mécanismes de sensibilisation des agent.es de surveillance et de contrôle nocturne à la diversité des expériences et des profils des Montréalais.es ;*
- 11. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les organismes publics et communautaires appropriés, privilégie la médiation et la mobilisation de services spécialisés afin de réduire le recours aux autorités policières, tant auprès des noctambules que des travailleurs et travailleuses de la nuit.*

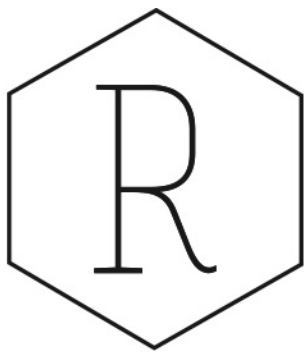
POUR EN SAVOIR PLUS

- Boucher, N., S.-M. Cossette (automne 2021/hiver 2022). [Les filles ont-elles droit aux parcs?](#) *Droits et libertés*, vol. 40, n. 2 : 41-44.
- Conseil jeunesse de Montréal (2022). [Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics](#) (dir.) V. Amiraux et N. Boucher.
- Cossette, S.-M., et al. (2022). [Chiller et autres faits ordinaires : les jeunes, la nuit à Montréal.](#) *Ethnologies*, vol. 44, n. 1 : 85-106.
- Cossette, S.-M. et N. Boucher (2022). [Les adolescentes, tacticiennes de l'espace public. Usages engagés et expériences transgressives des adolescentes dans les parcs de Pointe-aux-Trembles \(Montréal\).](#) *Revue canadienne de recherche urbaine*, vol. 30, n. 2.
- Respire (2020). *Étude des usages sur plusieurs saisons de quatre parcs dans Rosemont-La Petite-Patrie. Rapport présenté aux élu-es François William Croteau, Christine Gosselin, François Limoge, Jocelyn Pauzé, Stephanie Watt. Organisme Respire, Montréal.*
- Respire (2020). *Étude des usages sur plusieurs saisons du parc Montcalm : collecte de données qualitatives. Rapport présenté aux*

élu-es François William Croteau, Christine Gosselin, François Limoge, Jocelyn Pauzé, Stephanie Watt. Organisme Respire, Montréal.

- *Respire (2019). Étude des usages en saison hivernale et printanière du parc Rosemont, dans Rosemont-La Petite-Patrie. Rapport présenté aux élu-es François William Croteau, Christine Gosselin, François Limoge, Jocelyn Pauzé, Stephanie Watt. Organisme Respire, Montréal.*

CONTACT



ORGANISME | **RE₅.PIRE.**

Nathalie Boucher
Directrice et chercheuse

514 680-6007
nb@organismerespire.com
Montréal